

**Communauté de Communes Fumélois-Lémance
Place Georges Escande 47500 FUMEL**

COMPTE RENDU DE SEANCE

**Conseil Communautaire,
Séance du : 2 Février 2010**

L'an Deux Mille Dix,
Le 2 Février 2010 à 18 Heures 30,
Le Conseil Communautaire
régulièrement convoqué le 27 Janvier
2010 s'est réuni en séance ordinaire au
siège de la Communauté de
Communes,
Place Georges Escande à Fumel sous
la Présidence de
Monsieur Jean-Louis COSTES,
Président.

**Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26**

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

BONHOURE Gilles, **BONNE** Gérard, **BONNEILH** André,
BORIE Daniel, **BOUZERAND** Jean-Claude, **BROUILLET**
Jean-Jacques, **CALMEL** Jean-Pierre, **CAMINADE** Didier,
COSTES Jean-Louis, **DEGAT** Christine, **DUBICKI**
Jacques, **EGRETAUD** Jean-Michel, **FABRE** Bernard,
FAVAL Paul, **LAPOUGE** Maurice, **LEGER** Claude,
MARTIN Michel, **MESQUI** Pierre, **MOULY** Jean-Pierre,
PIERMARINI Alain, **STARCK** Josiane, **TARIN** Jean-Luc,
VERGUIN Jean-Claude.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame **MOULINIE** Véronique.

**Membre(s) titulaire(s) représenté(s) par un membre
suppléant :**

Monsieur **GRASSET** Eric représenté par Madame
BONNIFON Viviane, Madame **LABUSQUIERE** Dominique
représentée par Monsieur **ARANDA** Francis.

Membre(s) titulaire(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur **MAURY** Serge représenté par Monsieur
CALMEL Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Madame **BONNIFON** Viviane

Monsieur le Président procède à la lecture du Compte Rendu de la Séance du 8 Décembre 2009 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

❖ **AFFAIRES FINANCIERES ET ECOCOMIQUES (Monsieur Jean-Louis COSTES et Monsieur Didier CAMINADE)**

N°2010A-1

OBJET: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Monsieur Didier CAMINADE, Vice-président explique que conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T. et aux statuts de la Communauté de Communes Fumélois-Lémance, un débat doit avoir lieu au sein de l'assemblée sur les orientations générales du budget primitif 2010 dans les deux mois précédant son vote définitif. En l'état actuel de la préparation budgétaire, il présente par budget les orientations suivantes :

Budget général :

- prévisions dépenses en matière de personnel.
- perspectives de la dette en 2010 : (voir tableau joint en annexe);
- programme d'investissements 2010 : (voir tableau commenté joint en annexe).

Budget Annexe ZAE Roussel :

- poursuite de la commercialisation ; pas de travaux prévus.

Budget Annexe de l'Assainissement Collectif :

- prévisions dépenses en matière de personnel : pas de nouveau recrutement en perspective.
- perspectives de la dette en 2010 : (voir tableau joint en annexe);
- programme d'investissements 2010 : (voir tableau joint en annexe) :

Budget SPANC :

- prévisions dépenses en matière de personnel : pas de nouveau recrutement en perspective.

Budget Funérarium :

- prévisions dépenses en matière de personnel : pas de nouveau recrutement en perspective.

Après avoir recueilli les différentes observations, Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de prendre acte des orientations budgétaires présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil de Communauté,**

1) – prend acte que le débat d'orientations budgétaires 2010 a bien eu lieu au vu des propositions présentées dans les documents ci-dessous annexés à la présente délibération.

Investissement Dépenses

N°	Intitulé	BP + DM	Réalisé	RAR	%	Proposition 2010
0050	Aménagements extérieurs at. co	13 957	13 903		99,61 %	Fin
0067	Création ZAE à Blanquefort (tr	186 400				Supprimer
0070	Signalétique Haltes Nautiques	60 000				Supprimer
0082	Aérodrome	14 916	6 125		41,06 %	Fin
0083	Gare de Monsempron-Libos	848				Fin
0089	Agrandissement déchetterie Mon	5 272	5 194		98,52 %	Fin
0096	Rénovation du cinéma Liberty	4 495	3 378		75,14 %	Fin
0101	Grosses réparation Ouvrage d'Art 2008	21 766	20 497		94,17 %	Fin
0104	Equipement des services 2008	304	237		77,98 %	Fin
0105	Achat goudronneuse auto 16 T	227 240	227 240		100,00 %	Fin
0108	Composteurs individuels	90 000	71 240		79,16 %	Fin
0115	Aire de stockage matériaux	56 272	54 047		96,05 %	Fin
0119	Acq. petit matériel voirie 2009	25 000	5 075		20,30 %	Fin
0120	Acq. petit mat. environnement 2009	10 000	9 673		96,73 %	Fin
0122	Signalisation routière 2009	20 000	5 234		26,17 %	Fin
0123	Signalétique communautaire 2009	25 000	5 126		20,50 %	Fin
0124	Equipement centre technique Martilouge	15 000	13 601		90,68 %	Fin
0126	Achat véhicules Gaz Naturel de Ville	30 000	23 825		79,42 %	Fin
0127	Aménagement bureaux adm. cellule urbanisme	53 000	51 064		96,35 %	Fin
0129	Piscine intercom.- Piscine de Fumel	91 050	23 005		25,27 %	Fin
0130	Réhabilitation bâtiment intercommunaux 2009	10 000	4 184		41,84 %	Fin

O p é r a t i o n s à r e c o n d u i r e

0069	Extension ZAE Condezaygues (tr	335 386	385		0,11 %	Reconduire - travaux tr. 1
0111	Restructuration Musée de Sauveterre	651 848	29 344	127 506	24,06 %	Reconduire - travaux
0058	Acquisitions foncières ZAD Con	240 000	180 325		75,14 %	Reconduire - RAR en recettes
0011	Création d'une pépinière d'entreprises	1 991	1 343	648	99,97 %	Reconduire - RAR
0064	Mise en place du SIG	20 880	19 547	1 263	99,66 %	Reconduire - RAR
0081	Plateforme bois énergie	904 226	683 712	122 086	89,11 %	Reconduire - RAR
0112	Elaboration PLUI	181 908	58 497	123 370	99,98 %	Reconduire - RAR
0113	Modification PLU communaux	14 136	1 196	12 939	100,00 %	Reconduire - RAR
0117	Renforcement voirie 2009	400 000	241 526	11 123	63,16 %	Reconduire - RAR
0118	Grosses réparations Ouvrages d'Art 2009	85 000	12 721	57 348	82,43 %	Reconduire - RAR
0121	Equipement des services 2009	30 000	13 242	3 576	56,06 %	Reconduire - RAR
0128	Piscine intercom.- Bassin de M-Libos	60 000	33 017	22 377	92,32 %	Reconduire - RAR
0131	Acq. matériel Environnement 2009	80 000	59 668	18 386	97,57 %	Reconduire - RAR
0134	Schéma de développement touristique	28 000	19 698	7 032	95,47 %	Reconduire - RAR
0066	Extension d'une ZAE à Trentels	173 000				Reconduire
0085	Sentiers de randonnée	30 000	7 019		23,40 %	Reconduire
0098	Aménagement bourg de Bonaguil	245 000	2 990		1,22 %	Reconduire
0099	Aménag. chapelle de Bonaguil	33 301	20 315		61,00 %	Reconduire
0116	Modification 2009 PLU communaux	20 000		952	4,76 %	Reconduire
0125	Réhabilitat° giratoires ZA Quercy-ZA Condezaygues	20 000				Reconduire
0132	Points visio	200 000				Reconduire
0135	Etude BRGM	25 800				Reconduire
0136	Acq. immobilière MARTY	400 000				Reconduire
0086	Réhabilitation Maison de la Jeunesse	84 000				95 680
0065	Requalification zones cnales t	17 848	8 341		46,73 %	20 000
0133	Réhabilitat°. piscine com. Fumel	320 000	25 123	34 562	18,65 %	1 000 000

TOTAL opérations à reconduire

1 115 680

O p é r a t i o n s n o u v e l l e s

	Equipement cinéma Liberty 2010	25 000				
	Renforcement voirie 2010	250 000				
	Grosses réparations Ouvrages d'Art 2010	140 000				
	Equipement des services 2010	30 000				
	Equipement service des routes 2010	200 000				
	Equipement service environnement 2010	180 000				
	Aménagement halte nautique de Saint-Vite	170 000				
	Réhabilitation du Bassin de M-Libos	50 000				
	Réhabilitation des PAV	70 000				
	Extension des ateliers Martiloque 2010	358 800				
	Interventions bâtiments intercommunaux 2010	10 000				
	TOTAL nouvelles opérations	1 483 800				
	TOTAL nouveaux crédits	2 599 480				

Investissement Dépenses

Chapitre	Intitulé	BP + DM	Reste engagé	Réalisé	% Conso	Proposition 2010
0044	Assainissement bourg de Ladignac	26 214,00		7 633,95	29,12 %	Fin
0057	Suppression des rejets au Rech	47 000,00	2 946,21	13 005,06	33,94 %	A reconduire
0058	Extension réseau à Couly / St	3 000,00		2 394,39	79,81 %	Fin
0059	Assainissement bourg de St Georges	446 411,00	67 744,37	266 841,94	74,95 %	A reconduire
0060	Assainissement hameau Barthes	260 000,00	81 785,28	108 503,35	73,19 %	A reconduire
0061	Assainissement hameau La Jasse	800 706,00		5 194,34	0,65 %	A reconduire
0066	Aménagt extérieur STEP de Cond	1 376,00		1 375,40	99,96 %	Fin
0069	Mise en conformité des postes de relevage 2008	503,00				Fin
0070	Travaux sur réseaux 2008	2 690,00				Fin
0071	Petit équipement 2008	5 167,00		1 626,56	31,48 %	Fin
0072	Branchements 2008	11 250,00		11 249,89	100,00 %	Fin
0074	Supp rejets directs à la Briolance à Saint-Front	140 000,00				A reconduire
0079	Extension réseaux 2009	150 000,00	10 200,52	51 054,23	40,84 %	A reconduire
0080	Petit équipement 2009	50 000,00		14 464,40	28,93 %	Fin
0081	Branchements 2009	30 000,00		9 381,85	31,27 %	Fin
0082	Réhabilitation réseaux 2009	70 000,00	26 957,84	8 096,65	50,08 %	A reconduire
0083	Acquisition mini pelle 5 T	73 000,00	71 676,28		98,19 %	A reconduire
0084	Polybenne 13 Tonnes	30 000,00		27 872,30	92,91 %	Fin
0085	Mise en sécurité électrique STEP communautaire	105 000,00				Supprimer
0086	Réhabilitation STEP 2009	70 000,00	996,97	32 746,90	48,21 %	A reconduire

ions nouvelles

	Réhabilitation des stations d'épuration et postes de relevage - étape 1	757 467		
	Réservoir STEP Condezaygues	1 196 000		
	Extension réseau Fontauzel	230 000		
	Création réseau La Sauvetat	351 624		
	TOTAL nouvelles opérations	2 535 091		

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 2 Février 2010

Certifié exécutoire le : 4 Février 2010
Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Février 2010
Publié ou Notifié le : 4 Février 2010

N°2010A-2

**OBJET : ACQUISITION D'UN BATIMENT A USAGE INDUSTRIEL ET CREDIT-BAIL -
ENTREPRISE PARQUETS MARTY**

Monsieur Jean-Louis COSTES, Président et Didier CAMINADE rappellent la décision de soutenir l'entreprise PARQUETS MARTY par la réalisation d'une opération immobilière, à savoir l'acquisition d'un bâtiment et la signature d'un crédit-bail immobilier.

Suite aux négociations, ils proposent de se porter acquéreur du bâtiment dit de ressuyage pour un montant de 400 000 euros et font état de l'avis du Domaine.

Ils précisent que concomitamment, l'entreprise s'engage à louer à la CCFL une partie de son siège social afin de créer une pépinière d'entreprises dédiée à l'industrie du bois (bio-constructions, bio-énergie...). Par convention, les créateurs pourront ainsi bénéficier de services mutualisés et de la logistique de PARQUETS MARTY.

Compte tenu de la situation économique locale et de l'enjeu de la sauvegarde de l'emploi en Fumémois, ils proposent au conseil d'approuver la réalisation de cette opération.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté,**

1) – décide de l'acquisition pour un montant de 40 0 000 euros d'un bien immobilier dit bâtiment de ressuyage cadastré section A n°515, 516, 840, 90 8(p), 909(p), 911 à Cuzorn.

2) - fixe comme suit les conditions du crédit-bail :

- **Durée : 15 ans**
- **Loyer : payable le 1^{er} de chaque mois, d'un montant correspondant au remboursement d'une échéance de l'emprunt réalisé spécifiquement**
- **L'entreprise prendra l'ensemble immobilier en l'état. Toutes les dépenses d'entretien y compris celles de l'article 606 du code civil seront à la charge du preneur. Tous impôts, taxes ou contributions et charges de ville seront supportés également par le preneur.**

3) - Charge le Président des formalités nécessaires.

4) – autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 4^{ème} Vice-président à signer au nom de la Communauté de Communes Fumémois-Lémance l'acte d'achat et les documents correspondants, l'acte portant crédit-bail immobilier.

5) – indique que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au Budget général en section d'investissement, opération n°136.

6) – Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 2 Février 2010

Certifié exécutoire le : 4 Février 2010
Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Février 2010

Publié ou Notifié le : 4 Février 2010

N2010A-3

OBJET : APPEL A PROJETS « POLES D'EXCELLENCE RURALE »

Monsieur Jean-Louis COSTES, Président, explique que la DATAR a lancé un appel à projets « Pôles d'excellence rurale » le 9 novembre 2009 qui doit permettre de labelliser, des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales, tant sur le plan organisationnel, en terme de gouvernance et de relations entre acteurs, que par les effets de leviers par la valorisation du potentiel local préexistant.

Le projet doit être développé à partir de l'un des deux enjeux suivants :

- 1- accroître la capacité économique des territoires ruraux ;
- 2- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Le taux de l'aide de l'Etat est au maximum de 33% du montant éligible dans la limite de 1 500 000 €. Le soutien porte uniquement sur des investissements matériels (hors voirie et réseaux divers).

Le Pays de la Vallée du Lot souhaite déposer une candidature portant sur « l'élargissement du PER 1 : économie d'eau et d'énergie à l'échelon du Pays de la Vallée du Lot 47 « agriculture, entreprises et collectivités locales » ».

L'opération de la CCFL pourrait porter sur :

1. La création d'une pépinière d'entreprise thématique bois ;
2. La réalisation d'équipements liés aux économies d'énergie ;
3. L'utilisation d'énergie renouvelable (chaudière bois) ;
4. L'équipement de la plateforme bois-énergie.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) - Approuve l'engagement de la Communauté de Communes Fuméolois-Lémance dans le partenariat de la candidature à l'appel à projets « Pôle d'excellence rurale » présenté par le Pays de la Vallée du Lot.

2) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 2 Février 2010

Certifié exécutoire le : 2 Février 2010

Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Février 2010

Publié ou Notifié le : 2 Février 2010

N2010A-4

OBJET : ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur Didier CAMINADE, Vice-président, propose à l'assemblée de faire application de l'article L1612-1 du CGCT pour l'exercice 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées seront imputées sur les chapitres 20-21 et 23 des budgets 2010 (budget général et annexes)

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté,**

1) – Autorise jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2010, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2009 conformément aux conditions exposées ci-dessus et suivant les tableaux annexés ci-dessous :

BUDGET GENERAL n°267

N°	Opérations	Dépenses	
		RAR	Ouverture avant vote BP
OPREATIONS A RECONDUIRE			
0011	Création d'une pépinière d'entreprises	648,00	
0058	Acquisitions foncières ZAD Con		
0064	Mise en place du SIG	1 263,00	
0065	Requalification zones d'activité		
0066	Extension d'une ZAE à Trentels		
0069	Extension ZAE Condezaygues (tr		
0081	Plateforme bois énergie	122 219,00	
0085	Sentiers de randonnée		
0086	Réhabilitation Maison de la Jeunesse		
0098	Aménagement bourg de Bonaguil		
0099	Aménag. chapelle de Bonaguil		
0111	Restructuration Musée de Sauveterre	127 506,00	
0112	Elaboration PLUI	123 371,00	
0113	Modification PLU communaux	12 940,00	
0116	Modification 2009 PLU communaux	952,00	
0117	Renforcement voirie 2009	11 123,00	
0118	Grosses réparations Ouvrages d'Art 2009	57 349,00	
0121	Equipement des services 2009	3 577,00	
0125	Réhabilitat° giratoires ZA Quercy-ZA Condezaygues		35 000,00
0128	Piscine intercom.- Bassin de M-Libos	22 377,00	
0131	Acq. matériel Environnement 2009	18 387,00	
0132	Points visio		
0133	Réhabilitat° piscine com. Fumel	56 222,00	60 000,00
0134	Schéma de développement touristique	7 033,00	
0135	Etude BRGM		25 000,00
0136	Acq. immobilière MARTY		400 000,00
45810114	Carrefour RD 911/VC2	210 742,00	3 000,00
	S/TOTAL	775 709,00	523 000,00
NOUVELLES OPERATIONS			
0137	Equipement cinéma Liberty 2010		
0138	Renforcement voirie 2010		50 000,00
0139	Grosses réparations Ouvrages d'Art 2010		
0140	Equipement des services 2010		30 000,00
0141	Acquisition balayeuse		
0142	Acquisition pelle		
0143	Aménagement halte nautique de Saint-Vite		
0144	Réhabilitation du Bassin de M-Libos		
0145	Réhabilitation des PAV		
0146	Extension des ateliers Martiloque 2010		
0147	Interventions bâtiments intercommunaux 2010		5 000,00
	S/TOTAL		85 000,00
	TOTAL GENERAL		608 000,00

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF N°297

N°	Opérations	Dépenses	
		RAR	Ouverture avant vote BP
0044	Assainissement bourg de Ladignac		
0057	Suppression des rejets au Rech	2 947,00	
0058	Extension réseau à Couly / St		
0059	Assainissement bourg de St Georges	70 735,00	
0060	Assainissement hameau Barthes	84 178,00	5 000,00
0061	Assainissement hameau La Jasse		200 000,00
0066	Aménagt extérieur STEP de Cond		
0069	Mise en conformité des postes de relevage 2008		
0070	Travaux sur réseaux 2008		
0071	Petit équipement 2008		
0072	Branchements 2008		
0074	Supp rejets directs à la Briolance à Saint-Front		50 000,00
0079	Extension réseaux 2009	10 201,00	
0080	Petit équipement 2009		
0081	Branchements 2009		
0082	Réhabilitation réseaux 2009	26 958,00	
0083	Acquisition mini pelle 5 T	71 677,00	
0084	Polybenne 13 Tonnes		
0085	Mise en sécurité électrique STEP communautaire		
0086	Réhabilitation STEP 2009	997,00	
	S/Total	267 693,00	255 000,00
	Réhabilitation des stations d'épuration et postes de relevage - étape 1		
	Réservoir STEP Condezaygues		
	Extension réseau Fontauzel		
	S/Total		255 000,00
	TOTAL GENERAL	267 693,00	255 000,00

2) - Rappelle que le Président est en droit jusqu' à l'adoption de ce budget eu application de ce même article L1612-1 du CGCT:

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

3) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 2 Février 2010

Certifié exécutoire le : 11 Février 2010
Reçu en Sous-Préfecture le : 11 Février 2010
Publié ou Notifié le : 11 Février 2010

❖ **PERSONNEL (Monsieur Jean-Louis COSTES)**

N°2010A-5a

OBJET : CONVENTION CDG 47 – PRESTATIONS DE SANTE ET SECURITE AGENTS RELEVANT D'UN STATUT DE DROIT PRIVE

Monsieur le Président expose au conseil de communauté les décisions prises par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne concernant les prestations facultatives en direction des agents relevant d'un statut de droit privé.

La convention proposée définit les conditions techniques et financières de réalisation des prestations de médecine du travail et de conseil en hygiène et sécurité pour les collectivités employant des agents relevant d'un statut de droit privé.

Ces prestations seront facturées sur la base d'une somme forfaitaire par an et par agent fixée à 80 €.

Après lecture du projet de convention,

Le Conseil Communautaire,

Sur la proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

1) – approuve la convention « santé et sécurité au travail pour les agents relevant d'un statut de droit privé » proposée par le CDG de Lot-et-Garonne.

2) - Charge le Président des formalités nécessaires.

3) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 2 Février 2010

Certifié exécutoire le : 5 Février 2010
Reçu en Sous-Préfecture le : 5 Février 2010
Publié ou Notifié le : 5 Février 2010

❖ **AFFAIRES TOURISTIQUES ET CULTURELLES (Monsieur Jean-Claude BOUZERAND)**

N°2010A-6

OBJET : HALTE NAUTIQUE DE SAINT-VITE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur Jean-Claude BOUZERAND, Vice-président, présente le projet d'aménagement des berges du Lot et de la halte nautique de Saint-Vite.

Cette opération, dont il présente le plan de financement, est éligible au contrat de projet Etat-Région – Convention interrégionale d'application Vallée du Lot 2007 – 2013.

Il propose son approbation :

Dépenses		Recettes	
Halte nautique de Saint-Vite			
Aménagement espaces verts	7 000 €	Etat - FNADT (25%)	41 500 €
Terrassements	72 000 €	Région Aquitaine (25%)	41 500 €
Cheminements	29 000 €	Département Lot-et-Garonne (25%)	41 500 €
Appontement	35 000 €	Autofinancement (25%)	41 500 €
Mobilier	6 000 €		
Maîtrise d'œuvre	17 000 €		
TOTAL HT	166 000 €	TOTAL	166 000 €

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) – Approuve le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel de l'aménagement des berges du Lot et de la halte nautique de Saint-Vite.

2) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 41 500 € euros, soit 25% du montant des dépenses auprès de l'Etat – FNADT Vallée du Lot.

3) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 41 500 € euros, soit 25% du montant des dépenses auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.

4) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 41 500 € euros, soit 25% du montant des dépenses auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

5) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires.

6) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 2 Février 2010

Certifié exécutoire le : 4 février 2010

Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Février 2010

Publié ou Notifié le : 4 Février 2010

N°2010A-7

OBJET : CREATION D'UN PARCOURS DE VISITE AUDIO GUIDEE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur Jean-Claude BOUZERAND, Vice-président, présente le projet de création d'un parcours de visite audio guidée.

Plus de trente édifices et sites protégés au titre des Monuments Historiques, un petit patrimoine bâti caractéristique de l'histoire locale, des espaces naturels et de magnifiques panoramas à découvrir au détour d'une randonnée, ainsi que la présence de nombreux producteurs prouvent d'une gastronomie de qualité, autant d'atouts découverts par les touristes venant en Fumelois Lémance.

Ce circuit audio guidé (format mp3) sera composé de dix à douze points d'intérêt (de 3 minutes environ) dont une partie pédestre (4 km.) depuis l'Office de Tourisme et une autre sur le territoire du Fumémois Lémance (véhicule indispensable)

Cette opération, dont il présente le plan de financement, est éligible au contrat de projet Etat-Région – Convention interrégionale d'application Vallée du Lot 2007 – 2013.

Il propose son approbation :

Dépenses		Recettes	
Création d'un parcours audio guidé			
Ligne éditoriale évoluée - 12 points de visite	10 300 €	Etat - FNADT (25%)	4 660,50 €
Option anglais	3 000 €	Région Aquitaine (25%)	4 660,50 €
Matériel audio guide	3 600 €	Département Lot-et-Garonne (25%)	4 660,50 €
Matériel Rack chargement + logiciel	780 €	Autofinancement (25%)	4 660,50 €
Pack diffusion objectif 100 000 auditeurs annuels	139 €		
Documents d'accompagnement Format A5 - 4 volets (3 plis accordéon) - quadri R/V - papier mat 130 g - livraison	823 €		
TOTAL HT	18 642 €	TOTAL	18 642 €

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) – Approuve le programme et le plan de financement prévisionnel de création d'un parcours audio guidé.

2) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 660,50 € euros, soit 25% du montant des dépenses auprès de l'Etat – FNADT Vallée du Lot.

3) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 660,50 € euros, soit 25% du montant des dépenses auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.

4) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 660,50 € euros, soit 25% du montant des dépenses auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

5) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires.

6) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 2 Février 2010

Certifié exécutoire le : 4 Février 2010
Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Février 2010
Publié ou Notifié le : 4 Février 2010

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée
